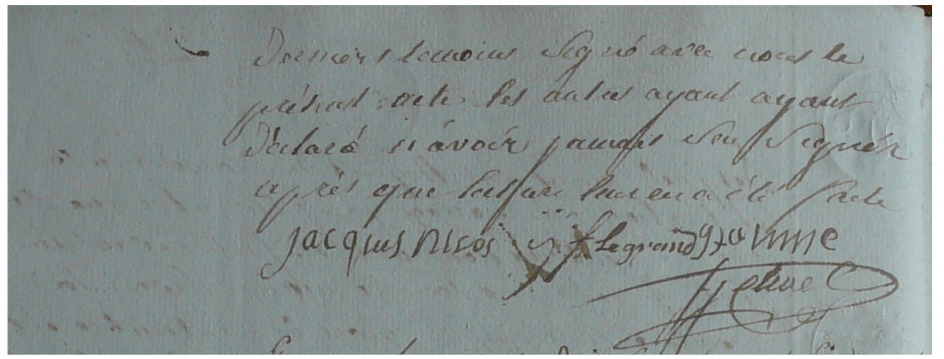


Jean nul huit cent dix Sept le dix huit Septembre
 par devant nous et Maire Officier de l'état civil de
 la commune de Miquens Département de la Lozère
 Colas Canton de St. Chrysostome sous Miquens
 Jacques vivat sieu en cette commune le vingt six
 jours au trois de la République, marié par
 domicile en cette commune, fils naturel de
 Marie Soult Joseph Secours Menageri domicilié
 en cette commune, et Marie Joseph le Docteur
 sieu en cette commune le vingt six, cent dix sept
 cent quatre vingt trois, épouse Marie Vivante
 à Miquens sieu de Jean nicolas Docteur
 jardinier domicilié à Colas de la Lozère et de Jean
 alexandrine Suzanne Bruchet de la Lozère
 à Miquens le dix Sept vendémiaire an neuf.

Desquels nous ont requis de procéder à la
 célébration du mariage projeté entre eux et de
 leur faire publier leurs bans de mariage devant les
 portes de notre maison commune savoir la
 première le Sept du mois de Septembre et la
 seconde le quatorze du même mois nul huit
 cent dix Sept jours de dimanche à heure de
 midi: aucune opposition audit mariage ne
 nous ayant été présentée, parant devant nous
 Requête, après avoir donné lecture de tout
 ce qui en a été mentionné et du chapitre
 VI du titre de l'acte civil intitulé de mariage
 nous demandé au futur époux et à la future
 épouse s'ils voulaient se prendre pour mari
 et pour femme, chacun d'eux ayant répondu
 affirmativement et assentiment, de l'acte
 du nom de la Loi que Jacques vivat et la
 Delle Marie Joseph Docteur ont été
 par le mariage; de qui nous avons dressé acte en
 présence de Albert Megnier âgé de quarante
 non sans de Pierre François Bruchet oncle
 de l'époux âgé de trente Sept ans de Jean
 François Desjean âgé de trente huit ans
 et de qu'il se trouve parant âgé de quarante
 quatre ans tous quatre tous en âge de majorité
 en cette commune, et ont les époux et les deux



M.1817.9.18 L'an mil huit cent dix Sept le dix huit Septembre
par devant nous Maire officier de l etat civil de
la Commune de Wizernes département du pas de
Calais Canton de St Omer Sud Sont comparus
2 jacques nivos né en cette commune le vingt Six
nivos an trois de la Republique, manouvrier
domicilié en cette commune, fils naturel de
marie Louise josephe Leureux menagere domiciliée
en cette commune, et Reine josephe Boiteux
née en cette commune le vingt juillet mil sept
cent quatre vingt treize manouvrière domiciliée
à Wizernes fille de jean nicolas Boiteux
jardinier domicilié a blendecque, et de feu
alexandrine hyacinte Bruchet décédée
à Wizernes le dix Sept vendemiaire an neuf :
Lesquels nous ont Requis de proceder à la
Celebration du mariage projeté entre eux et
dont les publications ont été faite devant la
porte de notre maison Commune Savoir la
première le Sept du mois de Septembre et la
Seconde le quatorze du meme mois mil huit
cent dix Sept jours de dimanche a heure de
midi : aucune opposition audit mariage ne
nous ayant été Signifié, faisant droit à leur
Réquisition, après avoir donné lecture de toutes
les pieces ci dessus mentionnées et du chapitre
VI du titre du Code Civil intitulé du mariage,
avons demandé au futur époux et a la future
épouse S'ils veulent Se prendre pour mari
et pour femme, chacun d'eux ayant répondu
Separément et affirmativement, déclarons
au nom de la loi que jacques nivos et la
delle Reine josephe Boiteux Sont unis
par le mariage ; de quoi avons dressé acte en
présence de albert Regnier agé de quarante
neuf ans, de pierre francois Bruchet oncle
de l'épouse, agé de trente Sept ans, de jean
françois Legrand agé de Soixante huit ans
et de guillaume fainne agé de quarante
quatre ans tous quatre ménagers domiciliés
en cette Commune, et ont les l'époux et les deux
derniers temoins Signé avec nous le
présent acte les autres ayant ayant
déclaré n'avoir jamais Scu Signér
après que lecture leur en a été faite

*jacques nivos j f legrand gfainne
LjCleuet*